

## PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LA MÉTROPOLE DE LYON ET L'INSTITUT FRANÇAIS

### APPEL À PROJETS 2023

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 15 novembre 2022

Sélection des dossiers  
Janvier 2023

Annnonce des résultats  
Début mars 2023

La Ville, la Métropole de Lyon et l'Institut français ont renouvelé une convention triennale pour la période 2022-2024 pour la coopération et la mobilité des artistes et porteurs de projet artistiques et culturels lyonnais et métropolitains.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville, la Métropole de Lyon et l'Institut français ouvrent un appel à projets pour les échanges internationaux des artistes, auteurs, équipes artistiques ou acteurs culturels de Lyon et de la Métropole de Lyon pour l'année 2023. Les projets soutenus devront être en mesure de présenter des garanties de faisabilité avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français en discussion avec la Ville et la Métropole de Lyon.

#### COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

- Prendre connaissance des orientations et critères de l'appel à projet expliqués ci-dessous et les prendre en compte dans l'élaboration de la candidature ;
- Il est impératif de prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s);
- Respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous dans la conception du projet, tant dans le narratif que dans le montage financier;
- Déposer la candidature avant le 15 novembre 2022 (délai de rigueur).

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projet est destiné aux équipes artistiques et culturelles, aux artistes individuels et auteurs professionnels ayant une activité à Lyon ou dans la Métropole de Lyon.

#### DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

**Arts visuels** (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; métiers d'art; **cinéma et audiovisuel** ; **arts de la scène** (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; **cultures urbaines et street art** ; **numérique** (jeu vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; **pluridisciplinaire** ; **débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction**, promotion de la **langue française et francophonie**.

#### ZONES GÉOGRAPHIQUES

Cet appel à projets porte exclusivement sur des projets à l'international, dans tous les pays ou régions du monde, hors France métropolitaine et DOM-TOM. Toutefois, la Ville et la Métropole de Lyon et l'Institut français porteront un regard particulier au projet dans les zones de coopérations de la Ville et de la Métropole.

## OBJECTIFS

Il s'agit de soutenir la diffusion internationale de toutes disciplines culturelles et artistiques, en incitant les acteurs culturels lyonnais et métropolitains à développer une stratégie internationale en s'appuyant sur des réseaux, en instaurant des coopérations fondées sur la réciprocité des échanges d'expériences et de formations. La Ville de Lyon sera particulièrement attentive à soutenir des projets valorisant la création et la diffusion des œuvres des acteurs lyonnais.

La Métropole privilégiera:

- les acteurs implantés dans les communes de son territoire hors Lyon ;
- les structures implantées à Lyon, lorsque le projet international prévoit des actions en retour se déployant dans plusieurs communes du territoire métropolitain.

Pour la Ville de Lyon et l'Institut français, cet appel à projets aura pour objectifs de:

- soutenir des projets emblématiques de créations et d'œuvres des acteurs de son territoire toutes disciplines confondues ;
- donner de la visibilité à l'international à des artistes, y compris émergents, du territoire qui ont une pratique innovante et renouvelée dans leur rapport aux arts et aux publics.

Toutes disciplines confondues, la Métropole de Lyon et l'Institut français porteront une attention particulière aux projets en lien avec les axes stratégiques de la politique culturelle de la métropole de Lyon, tels que des projets contribuant à la structuration de la filière culturelle, notamment en s'inscrivant dans des démarches collectives et mutualisées au bénéfice de plusieurs acteurs culturels, des projets portant des enjeux et valeurs d'inclusion sociale et de transmission, des projets associant plusieurs territoires de la métropole...

## PROJETS ELIGIBLES

### • coopération

> Collaboration entre équipes artistiques ou structures de la Ville et/ou de la Métropole de Lyon et internationales (résidence, production...), dans une perspective de transmission ou de création commune. Cette démarche doit s'inscrire dans un processus de structuration ou de consolidation à l'export des équipes artistiques.

> La création ou re-création à l'international d'un projet dans un souci de coopération réelle avec les acteurs locaux du pays concerné ;

### • temps forts à l'étranger

> Présence d'artistes lyonnais ou métropolitains dans les lieux et les rendez-vous majeurs et prescripteurs de la création contemporaine dans le monde.

Sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux équipes artistiques invitées et qui mobilisent de nombreux professionnels et programmeurs étrangers lors des journées d'ouverture et des rendez-vous organisés tout au long de la manifestation.

### • diffusion (tournées, expositions...)

> Les tournées doivent réunir au minimum trois dates, soit à l'échelle d'un pays, soit à l'échelle d'une région géographique et s'inscrire dans une stratégie internationale en s'appuyant sur des réseaux, en instaurant des coopérations fondées sur la réciprocité des échanges d'expériences et de formations.

La Ville, la Métropole de Lyon et l'Institut français seront attentifs à ce que le projet soit en lien avec le réseau culturel français à l'étranger et à ce qu'un ou plusieurs partenaires dans le pays d'accueil s'implique(nt) dans le montage du projet. La participation d'au minimum un partenaire dans le pays d'accueil est requis pour l'éligibilité d'un dossier.

Au regard de la situation sanitaire et économique internationale, l'Institut français, la Ville et Métropole de Lyon se laissent la possibilité de financer, dans le cadre du présent Appel à Projet, des projets de coopération innovants, réflexifs, développant de nouvelles formes culturelles et artistiques, en prise avec les bouleversements actuels, ou qui proposent des solutions adaptées aux contraintes actuelles de la mobilité.

## CRITÈRES DE SELECTION

La Ville et la Métropole de Lyon et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous :

- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le(s) opérateur(s) artistique(s) ou culturel(s) concernés du partenariat mis en place ;
- les projets construits avec l'entourage professionnel à Lyon et dans la métropole lyonnaise et en France et avec les acteurs professionnels de la filière et/ou domaine concerné du territoire d'accueil (programmeurs, labels, distributeurs, éditeurs, plateformes, galeries, lieux culturels...);
- les projets qui garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur) pour les artistes impliqués (à inscrire dans le budget prévisionnel);
- le niveau de repérage des travaux du la porteur de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du la porteur de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet a posteriori ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués.
- les projets qui associent une séquence d'une autre nature, pouvant impliquer une dimension de formation, transmission ou échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, rencontres avec le public local, rencontres de programmeurs et professionnels de la discipline/filière, collaborations artistiques), conférence, séminaire professionnel, intervention en milieu scolaire ou universitaire;
- Seront privilégiées dans ce cadre les actions qui s'inscrivent dans la durée et sont porteuses de développement pour la structure

La capacité des opérateurs à proposer sur le territoire lyonnais et métropolitain une visibilité de leur projet de coopération internationale soutenu par la présente convention, sur son initiative propre avec ses réseaux et/ou dans le cadre d'événements produits par les collectivités (fêtes consulaires, Festisol, OnlyAfrica,...) sera observée attentivement.

Les partenaires de la convention seront également attentifs à la prise en compte des éléments suivants dans les projets présentés :

- Sobriété écologique (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...);
- Égalité Femmes/Hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire);
- Droits culturels.

## CADRE FINANCIER

Les projets qui ne respecteraient pas le cadre énoncé ci-dessous ne seront ni évalués ni présentés devant la commission de sélection.

- L'aide de l'Institut français, de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet;
- Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateurs et des partenaires locaux (dans le ou les pays concernés). La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...);
- Les projets doivent être déposés au plus tard le 15,11.2022 (délai de rigueur)

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2023, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2020 et votre prévisionnel 2023 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français, la Ville et la Métropole de Lyon (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

## COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentants de l'Institut français, de la Ville et Métropole de Lyon est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des techniciens ou experts dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, **leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français, la Ville et la Métropole de Lyon se sont données** et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront **notifiés par e-mail** des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement. Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».

L'Institut français, la Ville et Métropole de Lyon tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des **garanties de faisabilité** avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français, la Ville et la Métropole de Lyon.

## CONTACTS

INSTITUT FRANÇAIS  
Anne-Laure Rouxel  
Chargée de mission- Pôle Collectivités  
Territoriales  
[annelaure.rouxel@institutfrancais.com](mailto:annelaure.rouxel@institutfrancais.com)

VILLE ET MÉTROPOLE DE LYON- Délégation au  
Développement Responsable / Direction de la  
Valorisation Territoriale et des Relations  
internationales  
Valérie De Rosa  
Cheffe de projet  
Courriel : [conventionif.metro@grandlyon.com](mailto:conventionif.metro@grandlyon.com)

VILLE DE LYON – Direction des Affaires Culturelles  
Sophie Lacroix  
Responsable du service Création et Diffusion Artistiques  
[conventionIF.ville@mairie-lyon.fr](mailto:conventionIF.ville@mairie-lyon.fr)  
Renseignements et demandes de rendez-vous auprès de Nathalie  
Barjot : 04.72.10.37.83

MÉTROPOLE DE LYON – Délégation au Développement Responsable -  
Direction Culture et Vie Associative  
Céline Migliore  
Responsable du service Attractivité culturelle et Territoire  
Courriel : [conventionif.metro@grandlyon.com](mailto:conventionif.metro@grandlyon.com)

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 novembre 2022